- Les tarifs -

Une cotisation de 10 € par famille est à régler à l'inscription à chaque année scolaire (du 1er septembre au 31 août).

Nombre d'enfant(s) à charge	Revenus mensuels * – Tarifs applicables au 01/01/2020				
1 enfant	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
2 enfants	- de 900 €	de 900 € à 1899 €	de 1900 € à 2899 €	de 2900 € à 3900 €	+ de 3900€
3 enfants et +	- de 1800 €	de 1800 € à 2799 €	de 2800 € à 3799 €	de 3800 € à 4800€	+ de 4800 €
VACANCES SCOLAIRES					
Journée de 7h30 à 18h30 (1)	15.89€	17.95€	20.01 €	22.08 €	24.14 €
Demi-journée sans repas de 7h30 à 12h ou de 14h à 18h30 (1)	7.98 €	9.00 €	10.03 €	11.05 €	12.08 €
Demi-journée avec repas de 7h30 à 14h ou de 12h00 à 18h30 (1)	11.88€	12.91 €	13.93 €	14.96 €	15.99 €
PENALITES DE RETARD - Après un 1er avertissement, si la famille arrive en retard après 18h30 ou 18h le vendredi					
Par 1/4h entamé et par enfant	3.00 €	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €

(1) 18h00 le vendredi

Le barème de participation des familles est désormais revu chaque année au 1er janvier .

Aussi, afin de réévaluer votre barème en fonction de vos revenus 2018, vous pouvez nous fournir

- Soit une autorisation pour le service CAF PRO en précisant votre numéro d'allocataire C.A.F (formulaire disponible à l'accueil ou sur le site Internet)
- soit votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

Si les éléments ne nous sont pas fournis, **le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué**.

- Le paiement -

Les paiements sont à effectuer au moment de l'inscription à l'ordre de l'Association de Gestion des Actions pour l'Enfance et la Jeunesse (A.G.A.P.E.J.). Ils sont possibles par chèque, espèces ou carte bancaire.
Les Chèques Vacances sont acceptés et les bons C.A.F. et MSA peuvent être déduits.
En cas de non-paiement des frais de garde, l'enfant peut être radié de la structure après avis du Président.
Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à un paiement de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Pour toutes les inscriptions et les annulations, le secrétariat de Planète Récré attribue un code : conservez le, il est la trace de votre demande

- Les modalités d'annulation -

Nous vous rappelons également que le système de pénalités a été renforcé pour pallier aux annulations.
Le tableau reprend les modalités d'application ainsi que les taux de pénalités.

Taux de pénalités	Conditions d'application des pénalités
100 %	La famille n'excuse pas l'absence de son enfant (absence non justifiée), ou tardivement : une fois que le créneau réservé a démarré. Pour l'accueil pendant l'interclasse avec repas ou l'après-midi avec repas, si la famille prévient de l'absence après 8h (après la confirmation de la commande des repas).
50 %	La famille excuse l'absence de son enfant dans les **48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés).** Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
30 %	La famille annule **avant les 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés)** . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
Aucune pénalité	Maladie de l'enfant **supérieur à 3 jours consécutifs** : la famille dépose un **certificat médical** justifiant l'absence dans **un délais de 2 jours ouvrables** (le délai de carence qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires suivant, est dû par la famille). En cas d'hospitalisation de l'enfant, il n'y a pas de délais de carence. **Cas particuliers pour les enfants des écoles de HORBOURG-WIHR :** en cas de participation à l'APC, la famille nous informe 8 jours au préalable en cas de sortie scolaire, la famille nous informe 15 jours au préalable en cas de classe verte, la famille nous informe 1 mois au préalable

PLANÈTE RÉCRÉ

Accueil de Loisirs pour les enfants scolarisés dès 3 ans

VACANCES 2020

Toussaint

PLANÈTE RÉCRÉ
rue du Rhin
68180 HORBOURG-WIHR
Tel : 03 89 41 58 22
Site Internet:
http://www.planete-recre.com
Mail: accueil@planete-recre.com

NOS PARTENAIRES

MAIRIE DE HORBOURG-WIHR

ALLOCATIONS FAMILIALES
CAF DU HAUT-RHIN

Conseil départemental Haut-Rhin

JEUNESSE ET SPORTS

msa

- Modalités pratiques -

- Les conditions générales -

L'équipe d'animation accueille les enfants dès leur scolarisation. **Une fiche sanitaire de liaison** par enfant doit être obligatoirement remplie avant toute inscription. Elle est disponible à l'accueil de Planète Récré ou téléchargeable sur le site de l'Association : **http://www.planete-recre.net**

tout comme le **règlement de fonctionnement** et le **projet pédagogique** de l'Accueil de Loisirs, ainsi que le **projet éducatif** de l'Association.

Les programmes d'activités

Ils sont mis en ligne au fur et à mesure de l'année sur notre site internet.

- La procédure d'inscription -

- La fiche d'inscription est à déposer à l'accueil. Elle est traitée par les responsables de Planète Récré qui vous contacteront par téléphone si nécessaire.
- Pour les inscriptions tardives et celles laissées sur répondeur, elles ne seront prises en compte que suivant la place disponible et **ne seront valables qu'après confirmation de notre part.**

Si par la suite, des ajustements sont nécessaires, ils pourront être fait par téléphone en fonction des disponibilités.

Pendant les vacances les enfants sont inscrits dans un groupe en fonction de leur année de naissance.
Cependant, des ajustements peuvent être effectués en fonction du nombre d'inscriptions.

- Quelques rappels utiles -

- Les listes d'attente -

En cas de réponse défavorable, la possibilité d'être placé sur liste d'attente vous est proposée. Vous pouvez en faire la demande directement sur la fiche d'inscription en cochant la case « L.A ».

Dans ce cas, n'oubliez pas de nous transmettre un numéro de téléphone où nous pourrons vous joindre ou vous laisser un message, afin que l'inscription puisse se faire rapidement. Dans ce cas et sans contre ordre de votre part dans les 24 heures suivant l'appel, **l'enfant sera considéré comme inscrit, et donc soumis aux conditions des personnes inscrites.**

- Auto-médicamentation -

Comme spécifié dans le règlement de fonctionnement, aucune forme d'auto-médicamentation n'est autorisée à Planète Récré. Seuls les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à jour peuvent bénéficier de l'administration de médicaments par des personnes autorisées. Pour des raisons évidentes de sécurité**, il est interdit de laisser des médicaments (homéopathie comprise) dans le sac ou poche des enfants ou de leur dire de les prendre eux-mêmes**. En cas de traitement quotidien, voyez avec le médecin pour restreindre les prises le matin et le soir.

- Entrée et sortie de personnes -

Assurez-vous qu'un responsable vous ai vu entrer ou quitter la structure avec votre (vos) enfant(s). Pour toute personne autre que les parents, une autorisation écrite est indispensable et à renouveler chaque année scolaire (fiche sanitaire de liaison).

- Journée type-

Les enfants sont répartis par groupe d'âge à partir de 9h00 :
- les Petits Explorateurs (petite section de maternelle)
- les Aventuriers (moyenne et grande sections de maternelle) ,
- les Conquistadors (du CP au CE1) ,
- les Griffons d'Or (du CE2 au collège)

de 7h30 à 9h	L'accueil des enfants s'organise de manière échelonnée jusqu'à 9h00. Une proposition d'activités est faite tout en douceur, afin de respecter au mieux le rythme des enfants.
de 9h à 9h30	L'appel est effectué pour une **répartition par groupe d'âge**. Chaque groupe a son « forum » personnalisé et sa salle de référence : pour les Petits Explorateurs la salle «souris», pour les Aventuriers, c'est la salle «branchée», pour les Conquistadors, c'est la salle «poly» et pour les Griffons D'or c'est la salle «brico».
De 09h30 à 12h	Les activités démarrent par groupe
De 12h à 13h	Le temps de repas
De 13h à 14h	Temps de jeu libre jusqu'à 14h00. **Début du temps de sieste pour le groupe des Petits Explorateurs**
de 14h à 16h30	L'appel est effectué, puis les enfants se retrouvent par groupe d'âge pour bénéficier d'un large choix d'activités. **Pour les Petits Explorateurs, des activités sont organisées en fonction du réveil des enfants.**
De 16h30 à 17h00	Un goûter est proposé aux enfants.
de 17h00 à 18h30 (18h00 le vendredi)	Un temps d'activités libres, avec des ateliers ouverts pour tous les enfants jusqu'à leur départ.

Pour la sieste des touts petits

Tous les enfants de 1ère année de maternelle participent à la sieste. Chacun devra avoir un **sac avec des habits de rechange, doudou et tétine si besoin**. En cas de nécessité de port de couches, cela est envisageable jusqu'au vacances de la Toussaint. Celles-ci seront fournis par les parents. Si l'enfant ne dort pas, il lui est proposé une activité calme (coloriage, livres, etc).

Pour les sorties des mercredis, merci de munir votre enfant :

D'un **sac à dos** avec:
- une bouteille ou une gourde d'eau uniquement
- Un paquet de mouchoirs
- Une casquette et un K-way

Pour les **sorties piscine**, il est demandé en plus: un gel douche, une serviette de bain, des brassards gonflés (si besoin) et un maillot de bain à mettre à l'Enfant avant son arrivée et un sous-vêtement de rechange.

Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Planète Récré

Accueil de Loisirs
Relais Parents Assistantes Maternelles
Multi-Accueil
Halte-Garderie Courte Echelle
Planète Jeunes

Centre Multi Activités

rue du Rhin ◆ 68180 HORBOURG-WIHR
☎ 03.89.41.58.22 🖷 03.89.41.45.47
Site Internet : planete-recre.net
Adresse e-mail : accueil@planete-recre.com
Siège Social ◆ 1 cours de la Scierie 68180 HORBOURG-WIHR
Local Jeunes ◆ 171 Grand'rue 68180 HORBOURG-WIHR ☎ 03.89.23.38.72

Agrément Jeunesse Education Populaire n° 68-384
Association régie par le code civil local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR VOL.L.IV n°4